

COMMUNICATION FINANCIÈRE

- Page 2** Chiffres clés au 30 juin 2019
- Page 3** Présentation et Gouvernance du Groupe BMCI
- Page 7** Extrait des États financiers consolidés selon les normes IAS/IFRS arrêtés au 30 juin 2019
- Page 17** Comptes sociaux au 30 juin 2019
- Page 27** Extrait des États financiers consolidés BNP Paribas au 30 juin 2019

ÉTATS AU 30 JUIN 2019



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

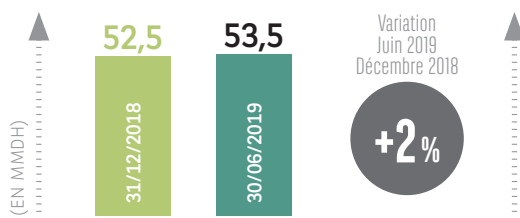


Le Groupe BMCI affiche à fin Juin 2019 un Produit Net Bancaire Consolidé de **1,54 milliard de dirhams**, soit une progression de **0,3%** par rapport au 30 Juin 2018.
Les Frais de Gestion Consolidés demeurent maîtrisés à **813 millions de dirhams** et le Coefficient d'Exploitation Consolidé s'établit à **52,9%**.
Le Coût du Risque Consolidé a baissé de **12,5%** à fin juin 2019 pour s'établir à **175 millions de dirhams**.
Au 30 juin 2019, le Résultat Avant Impôt Consolidé atteint **565 millions de dirhams** et le Résultat Net Consolidé s'élève à **353 millions de dirhams** soit une hausse de **1,6%** par rapport à fin juin 2018.

PRODUIT NET BANCAIRE CONSOLIDÉ	1,54 MILLIARD DE DIRHAMS
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ	724 MILLIONS DE DIRHAMS
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	353 MILLIONS DE DIRHAMS
COEFFICIENT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ	52,9%
CRÉDITS PAR CAISSE À LA CLIENTÈLE CONSOLIDÉS	53,5 MILLIARDS DE DIRHAMS

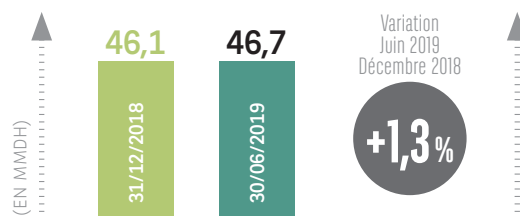
CRÉDITS PAR CAISSE À LA CLIENTÈLE CONSOLIDÉS (EN MMDH)

Les Crédits par Caisse à la Clientèle Consolidés ont atteint 53,5 milliards de dirhams à fin juin 2019 contre 52,5 milliards de dirhams au 31 décembre 2018, soit une hausse de 2%.



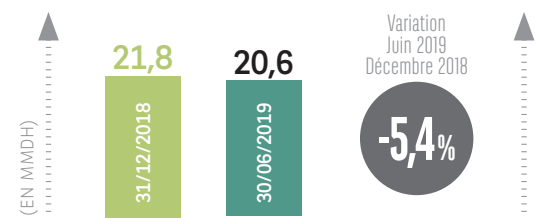
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE CONSOLIDÉS (EN MMDH)

Les Dépôts de la Clientèle Consolidés ont enregistré une hausse de 1,3%, pour atteindre 46,7 milliards de dirhams à fin juin 2019 contre 46,1 milliards de dirhams au 31 décembre 2018 avec une amélioration en termes de structure, les ressources non rémunérées représentant plus de 71%.



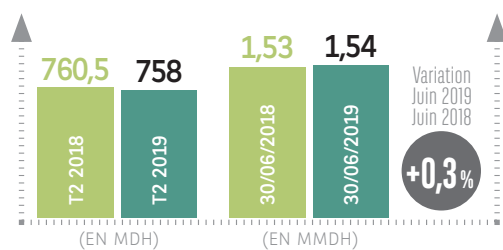
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE CONSOLIDÉS (EN MMDH)

Les Engagements par Signature Consolidés se sont établis à 20,6 milliards de dirhams à fin juin 2019, soit une baisse de 5,4% par rapport au 31 décembre 2018.



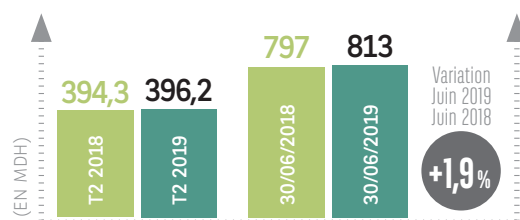
PRODUIT NET BANCAIRE CONSOLIDÉ (EN MMDH)

Le Groupe BMCI a réalisé un Produit Net Bancaire Consolidé de 1,54 milliard de dirhams à fin juin 2019 en hausse de 0,3% par rapport à fin juin 2018, due à l'effet conjugué de la hausse du résultat des opérations de marchés (+20,8%), de l'augmentation de la marge sur commissions (+4,5%) et d'une légère baisse au niveau de la marge d'intérêt (-3%).



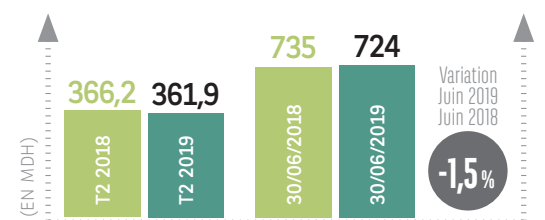
FRAIS DE GESTION CONSOLIDÉS (EN MDH)

À fin juin 2019, les Frais de Gestion Consolidés demeurent maîtrisés et s'élèvent à 813 millions de dirhams. Par ailleurs, le Coefficient d'Exploitation Consolidé s'affiche à 52,9% à fin juin 2019.



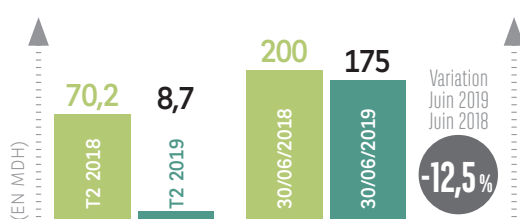
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ (EN MDH)

Le Résultat Brut d'Exploitation Consolidé s'établit à 724 millions de dirhams à fin juin 2019, soit une baisse de 1,5% par rapport à fin juin 2018.



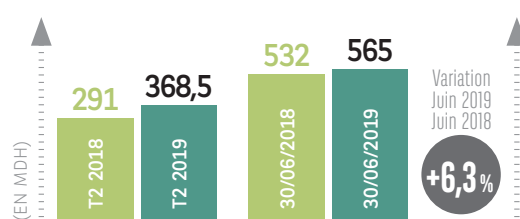
COÛT DU RISQUE CONSOLIDÉ (EN MDH)

Le Coût du Risque Consolidé a baissé de 12,5% à fin juin 2019 par rapport à fin juin 2018. Le taux de couverture des créances par les provisions des comptes sociaux s'établit à 79,8%.



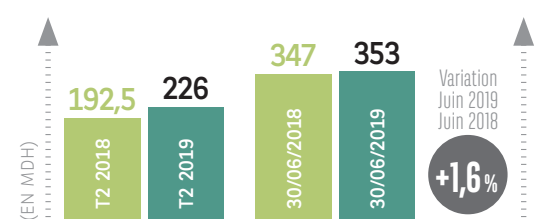
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS CONSOLIDÉ (EN MDH)

Le Groupe BMCI affiche un Résultat Avant Impôts Consolidé de 565 millions de dirhams à fin juin 2019, en augmentation de 6,3% par rapport à fin juin 2018.



RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (EN MDH)

Le Résultat Net Consolidé s'est établi à 353 millions de dirhams à fin juin 2019, soit une hausse de 1,6% par rapport à fin juin 2018.



L'agence internationale de rating Fitch a confirmé au mois de mars 2019 les ratings de la BMCI, traduisant sa solidité financière. Pour rappel, ces notations sont parmi les meilleures obtenues à l'échelle nationale :

Note à long terme : AAA (mar) • Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable • Note à court terme : F1+ (mar) • Note de soutien extérieur : 2

COMMUNICATION FINANCIÈRE

PRÉSENTATION ET GOUVERNANCE
DU GROUPE BMCI





1. PRÉSENTATION DU GROUPE BMCI

Créée en 1943, la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) exerce une activité de banque universelle et multi-métiers en s'appuyant sur un modèle de banque intégrée et diversifiée. Coté à la Bourse de Casablanca et acteur important de l'économie marocaine depuis plusieurs décennies, le Groupe BMCI emploie plus de 3000 collaborateurs et accompagne au quotidien des clients particuliers, professionnels, entreprises et institutionnels à travers tout le Royaume.

Le Groupe BMCI met à la disposition de ses clients toute l'expertise et le savoir-faire du Groupe BNP Paribas à travers une organisation commerciale adaptée et évolutive, permettant d'accompagner l'évolution des besoins de ses clients. Il assure, ainsi, une présence de proximité auprès de sa clientèle via un réseau d'agences dédié aux particuliers et aux professionnels couvrant l'ensemble du territoire national et un maillage de centres d'affaires pensés pour accroître l'efficacité commerciale et assurer une expérience client de qualité. Par ailleurs, le Groupe BMCI tend à proposer continuellement des solutions digitales et innovantes touchant à la fois sa manière d'interagir avec les clients mais également ses process en interne pour un maximum d'efficacité.

De plus, le Groupe BMCI met en place une banque commerciale regroupant trois lignes de métier que sont : (I) le Corporate Banking, partenaire privilégié des entreprises proposant des solutions sur mesure à sa clientèle en termes de financement de la croissance, de gestion des flux et du cycle d'exploitation, de développement du commerce à l'international ou encore de gestion des risques, (II) le Retail Banking, entité dédiée aux clients particuliers, professionnels et très petites entreprises qui englobe également BMCI Najmah, fenêtre participative, et la Banque Privée en charge des clients à haut niveau de revenu, ainsi que (III) la Business unit crédit à la Consommation qui profite de toute l'expertise développée par le Groupe BNP Paribas.

Parallèlement à son activité de banque commerciale, le Groupe BMCI est présent dans de nombreux métiers à travers des filiales ou sociétés spécialisées dont principalement : BMCI Leasing ; BMCI Bourse ; BMCI Asset Management ; BMCI Finance ; BMCI Banque Offshore ; BMCI Assurance et Arval Maroc.

La politique RSE mise en place par le Groupe BMCI, à l'instar du Groupe BNP Paribas, s'inscrit dans sa volonté d'être un acteur économique responsable et engagé auprès de son environnement économique et social. Consciente de sa responsabilité auprès de ses collaborateurs, de ses clients et de la société dans sa globalité, la BMCI a lancé sa démarche RSE, en s'appuyant sur quatre piliers : responsabilité économique, sociale, civique et environnementale. Dans le cadre de son engagement RSE, le Groupe BMCI est la première banque marocaine à recevoir le label de la responsabilité sociale, délivré en 2014 et renouvelé en 2018 par le comité d'attribution du Label CGEM. La banque a également été primée, à plusieurs reprises, dans le classement de l'indice Vigeo Eiris Best EM Performers pour l'ensemble de ses activités économique, sociale, civique et environnementale.

2. GOUVERNANCE DU GROUPE BMCI

2.1 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

2.1.1 Dispositions générales

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par son règlement intérieur.

2.1.2 Composition du Conseil de Surveillance

Suivant l'article 15 des statuts de la BMCI, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus. En cas de fusion, le nombre maximum de membres du Conseil de Surveillance pourra être porté à 27 ou 30, en application et dans le respect des stipulations de l'alinéa 2 de l'article 83 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Les membres sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire et la durée de leur fonction est fixée à trois années. Ils sont rééligibles et ne peuvent être révoqués que par décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

À fin juin 2019, le Conseil de Surveillance de la BMCI se compose des membres suivants :

Nom	Qualité	Indépendance	Date de nomination	Expiration du mandat
M. Jaouad HAMRI	Président	Membre indépendant	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
M. Michel PEBEREAU	Vice-Président - État-major comité direct mandataire social au sein de BNP Paribas	-	27-mai-04	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Mme Janie LETROT	Membre	Membre indépendant	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
M. Mohamed Hassan BENSALAH	Membre	-	26-mai-06	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
M. Christian DE CHAISEMARTIN	Membre - Responsable des risques IRB au sein de BNP Paribas	-	21-juin-18	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
M. Alain FONTENEAU	Membre - Responsable de projets IRB au sein de BNP Paribas	-	26-mai-09	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
M. Yves MARTRENCHAR	Membre - Etat-major Comité de direction Ressources Humaines Groupe au sein de BNP Paribas	-	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Mme Sofja MERLO	Membre - Responsable Wealth Management International Financial Services au sein de BNP Paribas	-	07-mai-14	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
M. Jean-Paul SABET	Membre - Responsable zone géographique IRB au sein de BNP Paribas	-	21-juin-18	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Mme Dounia TAARI	Membre	Membre indépendant	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
AXA Assurance Maroc	Représentée par M. Philippe ROCARD, Président Directeur Général	-	26-mai-06	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Assurance SANAD	Représentée par M. Mustapha BAKKOURY, Administrateur	-	26-mai-06	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
BNP Paribas IRB Participations	Représentée par M. Didier MAHOUT, responsable des activités Corporate au sein d'International Retail Banking du Groupe BNP Paribas	-	26-mai-06	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

2.1.3 Rôles du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire.

Le mandat du conseil de surveillance de la BMCI comprend des missions générales et des missions de vigilance; il exerce des pouvoirs de nomination et de rémunération ; il veille à promouvoir l'intégrité des comportements au sein du groupe. Le Conseil de Surveillance se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Banque et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil de Surveillance est également responsable en dernier ressort de la solidité financière de la banque. Il définit ses orientations stratégiques y compris sa politique d'extension aussi bien au niveau local qu'à l'international et assure la surveillance de la gestion de ses activités.

Le Conseil de Surveillance exerce une surveillance efficace de la gestion par le directoire des activités de la banque en s'appuyant sur les travaux des fonctions d'audit interne, de conformité, de contrôle permanent et de gestion et contrôle des risques.

2.1.4 Critère d'indépendance et parité Hommes / Femmes des membres du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12 et la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le Conseil de Surveillance de la BMCI compte trois membres indépendants.

La qualité d'Administrateur Indépendant répond aux critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

Par ailleurs, la diversité des genres et la promotion des femmes font partie des engagements prioritaires de la BMCI, avec quatre grands axes



d'actions pour favoriser l'égalité professionnelle : la sensibilisation, le développement des compétences, le networking et le mentoring.

La nomination et la promotion de plusieurs collaboratrices à haut niveau au sein du Conseil de Surveillance constituent un signe fort de la politique mise en œuvre afin de favoriser l'égalité professionnelle.

Ainsi, au cours des trois dernières années, le nombre de femmes au sein du Conseil de Surveillance s'élève à trois, soit 23,1% de l'effectif total des membres du Conseil.

2.1.5 Comités rattachés au Conseil de Surveillance

Pour faciliter l'exercice de leurs fonctions par ses membres, le Conseil de Surveillance de la banque institue en son sein des comités spécialisés qui sont chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller dans ces domaines. Afin de prendre en compte la nature et les spécificités de l'activité bancaire, les comités du conseil de la BMCI comprennent : (a) le comité d'audit, (b) le comité des risques, (c) le comité des rémunérations, des nominations et de gouvernement d'entreprise.

a. Comité d'audit

Le comité d'audit est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans l'évaluation de la qualité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne conformément aux dispositions de la circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib relatives au contrôle interne des établissements de crédit.

Le système de contrôle interne consiste en un ensemble de dispositifs visant à assurer en permanence, notamment : la vérification des opérations et des procédures internes ; la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ; la fiabilité des conditions de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ; l'efficacité des systèmes d'information et de communication.

Se réunissant à une fréquence trimestrielle une semaine avant la tenue du Conseil de Surveillance, le Comité d'audit est composé d'un président non exécutif et de trois membres permanents non exécutifs dont le tiers au moins est indépendant. Le président et les membres permanents sont choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance.

Dans ces conditions, le comité d'audit assure la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, de la gestion des risques et de la conduite de l'activité d'audit sur l'ensemble du groupe BMCI.

Le comité a notamment pour attributions :

- De porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et de proposer, le cas échéant, des actions complémentaires à ce titre ;
- D'évaluer le dispositif de vigilance et de veille interne relatif au risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme ;
- D'évaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- De recommander la nomination des commissaires aux comptes ou, à titre dérogatoire, le renouvellement de leur mandat au-delà de deux mandats consécutifs ;
- De définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et les commissaires aux comptes doivent couvrir ;
- De vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au Conseil de Surveillance et aux tiers et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés ;
- D'approuver la charte d'audit et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne et de s'assurer que les auditeurs internes possèdent les compétences nécessaires et proposer éventuellement les mesures à prendre à ce niveau ;

- De prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations des fonctions d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises ;

- D'examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques sur la base de reporting de missions d'audit spécifiques.

Au 30 juin 2019, le comité d'audit est composé de :

- M. Alain FONTENEAU, Président ;
- Mme Janie LETROT HADJ HAMOU, Membre indépendant ;
- M. Mohamed Hassan BENSALAH, Membre ;
- M. Philippe ROCARD, Membre.

b. Comité des risques

Le comité des risques est chargé d'accompagner le Conseil de Surveillance en matière de stratégie et de gestion des risques, conformément aux dispositions de la circulaire de Bank-Al-Maghrib sur le contrôle interne.

La mission du comité porte sur les risques de toute nature : de crédit, de marché, opérationnel, de taux d'intérêt, de la concentration de crédit, de liquidité, de règlement-livraison pays et de transfert, ainsi que des risques liés aux activités externalisées.

Le comité s'assure de la mise en place d'un dispositif de pilotage, intégré et harmonisé au sein du groupe BMCI, assurant une surveillance effective des activités et des risques des filiales locales et à l'étranger. Les informations relatives à ces activités et aux risques qui y sont associés doivent être aisément accessibles au niveau de BMCI SA et faire l'objet de rapports réguliers au Conseil de Surveillance et à Bank Al Maghrib.

Se réunissant à une fréquence trimestrielle, le Comité des risques est composé de quatre administrateurs non exécutifs dont le Président est membre indépendant. Aucun quorum n'est requis pour la tenue des réunions du comité des risques.

Le comité a notamment pour attributions :

- De conseiller le Conseil de Surveillance concernant la stratégie en matière de risque et le degré d'aversion aux risques ;
- De s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par le directoire conformément au degré d'aversion aux risques défini par le Conseil de Surveillance ;
- D'évaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques de BMCI et de son groupe ;
- De s'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus ;
- D'apprécier les moyens humains et matériels alloués aux fonctions de gestion et de contrôle des risques et de veiller à leur indépendance.

Au 30 juin 2019, le comité des risques est composé des membres suivants :

- Mme Dounia TAARJI, Président, Membre indépendant ;
- M. Didier MAHOUT, Membre ;
- M. Christian de CHAISEMARTIN, Membre.

c. Comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise

Instance émanant du Conseil de Surveillance, le Comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise est composé de trois administrateurs non exécutifs, dont un indépendant. Ce Comité se réunit annuellement ou chaque fois que nécessaire à la discrétion des membres du Comité. Aucun quorum n'est requis pour la tenue des réunions du comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise.

Au titre de sa compétence sur les nominations, ce comité est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination et de renouvellement de ses membres ainsi que ceux de l'organe de



direction. Ce comité veille également à ce que le processus de nomination et de réélection soit organisé d'une manière objective, professionnelle et transparente.

Au titre de sa compétence sur les rémunérations, ce comité est chargé d'accompagner le Conseil de Surveillance dans la conception et le suivi du bon fonctionnement du système de rémunération. Il veille à ce qu'il soit approprié et en conformité avec la culture de la Banque, sa stratégie à long terme des risques, sa performance et l'environnement de contrôle ainsi qu'avec les exigences législatives et réglementaires.

Au titre du gouvernement d'entreprise, la mission du comité est de veiller à la bonne application de la directive de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance des établissements de crédit, ainsi que sur la conformité des règles de gouvernance de la BMCI avec les principes généraux du groupe BNP Paribas dans ce domaine.

Au 30 juin 2019, le comité des nominations, rémunérations et gouvernance d'entreprise est composé de :

- M. Jean-Paul SABET, Président ;
- M. Jaouad HAMRI, Membre indépendant ;
- M. Yves MARTRENCAR, Membre.

2.2 LE DIRECTOIRE

2.2.1 Composition du Directoire

BMCI est dirigée par un Directoire qui assume ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

Conformément à la loi n° 17-95 régissant les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et aux dispositions statutaires (art. 14), les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance, dont le nombre est compris entre deux et sept.

La durée de fonctions des membres du Directoire est fixée à trois années à compter de la date de réunion du Conseil de Surveillance qui les a nommés. Leur mandat expire à la date de la première réunion du Conseil de Surveillance renouvelé et/ou nommé par l'Assemblée Générale annuelle ayant statué sur les comptes du 3^{ème} exercice suivant (I) la nomination et/ou (II) le renouvellement dudit Conseil de Surveillance dont la réunion doit se tenir, au plus tard, à la date d'expiration du mandat des membres du Directoire. (Cf. à l'article 14.2.1 des statuts de la BMCI).

À fin juin 2019, le Directoire de la BMCI se compose des membres suivants :

Nom	Fonctions au sein de la BMCI	Date du début du mandat	Date d'expiration du mandat
Laurent DUPUCH	Président du Directoire	04-oct-13	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
M. Rachid MARRAKCHI	Directeur Général	06-déc-05	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
M. Didier DUFOUR	Directeur Général Adjoint en charge des fonctions supports	11-déc-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
M. Idriss BENSMAIL	Directeur Général Adjoint en charge des métiers du commerce	20-déc-13	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

2.2.2 Comités rattachés au Directoire

a. Comité ALCO

Le comité ALCO a pour mission :

- Analyser les indicateurs de risque de taux, de liquidité et de change ;
- Analyser les besoins de liquidité et valider la politique de gestion et de couverture des risques proposée par l'ALMT ;
- Prendre le cas échéant les décisions suite à l'activation du Liquidity Contingency Plan (LCP) ;
- Valider les règles de calcul du taux de cession interne par abréviation (TCI) et les niveaux de TCI proposés par l'ALMT ;

- Valider les méthodologies et les modèles utilisés pour mesurer et gérer les risques financiers de taux et de liquidité dont les hypothèses comportementales employées (remboursements anticipés, etc...) ;
- Analyser le GAP de taux et valider les limites de gestion proposées par l'ALMT ;
- Valider la courbe des taux pour le calcul du refinancement en monnaie locale et en devises si cette courbe est différente de la courbe Funding du Groupe ;
- Définir les stratégies opérationnelles à mettre en place dans le cadre d'une gestion saine et prudente.

b. Comité Ressources Humaines

Le Comité des Ressources Humaines traite des sujets concernant la gestion des ressources humaines de la Banque, tant sur le plan de la rémunération, de la mobilité, des recrutements que de la formation.

c. Comité de Crédit

Le Comité de Crédit statue sur les décisions d'octroi de crédits concernant les dossiers qui lui sont remontés par le réseau d'exploitation.

d. Comité de la Conformité

Ce Comité a pour mission d'examiner tous les sujets liés à la Conformité, et de faire le point notamment sur son activité pendant le mois précédent ; les principales statistiques et les alertes remontées ; les relations avec le régulateur notamment les nouveautés réglementaires et les missions menées par les régulateurs ainsi que les décisions à prendre sur les dossiers qui sont présentés au Comité.

e. Comité de Sécurité et Hygiène

Le comité de sécurité et hygiène est en charge des missions suivantes :

- Détecter les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés de la Banque ;
- Assurer l'application des textes législatifs et réglementaires concernant la sécurité et l'hygiène ;
- Veiller au bon entretien et au bon usage des dispositifs de protection de salariés contre les risques professionnels ;
- Veiller à la protection de l'environnement au sein de la Banque ;
- Présenter des propositions concernant la réadaptation des salariés handicapés dans l'entreprise ;
- Donner son avis sur le fonctionnement du service médical du travail ;
- Développer le sens de prévention des risques professionnels et de sécurité au sein de la Banque ;
- Procéder à une enquête à l'occasion de tout accident du travail, de maladie professionnelle ou à caractère professionnel ;
- Établir un rapport annuel sur l'évolution des risques professionnels au sein de la Banque.

f. Comité Capital

Le Comité Capital est chargé de suivre l'évolution des ratios de solvabilité et d'anticiper les besoins en capital de la Banque.

g. Comité Performance et Management

Le Comité Performance et Management a pour mission d'examiner, analyser et piloter les performances financières de la banque et de ses différentes lignes de métier.



NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2008 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationale », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes arrêtés au 30 Juin 2019.

Dans les comptes consolidés présentés au 30 Juin 2019, le Groupe a appliqué les dispositions d'IAS 1 révisées relatives à la présentation des états financiers.

DESCRIPTION DES RETRAITEMENTS IFRS & PRINCIPE DE CONSOLIDATION :

1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION, NORMES APPLIQUÉES PAR LE GROUPE ET REGROUPEMENT D'ENTREPRISE :

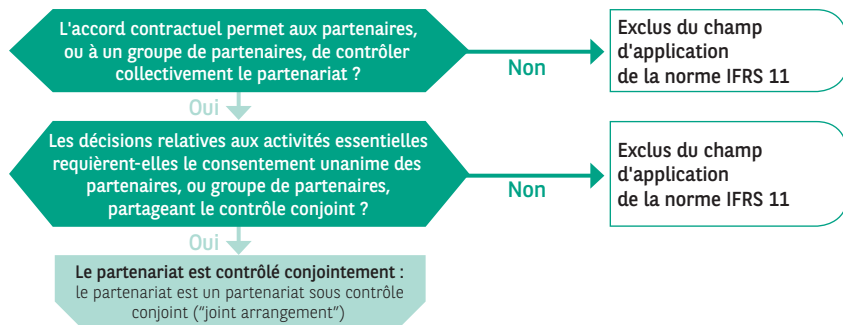
Périmètre de consolidation : Notions de contrôle et Méthode de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe BMCI regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe BMCI consolide, le cas échéant, les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini dites « entités ad'hoc » contrôlées et ce, même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

- Les entreprises sur lesquelles le Groupe BMCI exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif (IFRS 10) d'une filiale lorsqu'il est en mesure de :
 - Détenir le pouvoir sur l'entité,
 - Exposer ou avoir des droits sur les rendements variables provenant de son implication dans l'entité,
 - Avoir la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à affecter le montant de ses rendements.
- Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle (IFRS 11). Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle d'une part et d'autre part lorsqu'il :
 - Est exposé ou a des droits à des rendements variables provenant de son implication dans le partenariat,
 - A la capacité d'affecter ses rendements grâce à son pouvoir sur le partenariat.

L'appréciation du contrôle conjoint se résume comme suit :



- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence (IAS 28). Le groupe exerce une influence notable lorsqu'il possède le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

L'existence de l'influence notable de la BMCI peut généralement être mise en évidence par :

- La représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue
- La participation au processus d'élaboration des politiques financières et opérationnelles de l'entité
- Des transactions significatives entre la BMCI et l'entreprise détenue
- Un échange de personnels dirigeants
- La fourniture d'informations techniques essentielles.

Le périmètre de consolidation de la BMCI au 30 Juin 2019 :

Dénomination	Secteur d'activité	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
BMCI BANK	Banque	Top	-	-
BMCI Banque Offshore	Banque	IG	100%	100%
BMCI Leasing	Leasing	IG	86,91%	86,91%
ARVAL Maroc	Location longue durée	MEE	33,34%	33,34%
BMCI Finance	Banque d'affaire	IG	100%	100%
BMCI Asset Management (EX BMCI Gestion)	Gestion d'actif	IG	100%	100%
BMCI Bourse	Intermédiation boursière	IG	100%	100%
BMCI Assurance	Courtage d'assurance	IG	100%	100%
IMMOBILIÈRE Sidi Maârouf	Société immobilière	IG	100%	100%

IFRS 23 :

Entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019, l'interprétation IFRIC 23 clarifie la mise en œuvre de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » en matière de comptabilisation et d'évaluation, lorsque l'incertitude entoure le traitement de l'impôt sur le résultat.

Cette incertitude peut avoir une incidence sur la détermination du bénéfice imposable, des bases fiscales, des pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés et des taux d'imposition.

Plus spécifiquement, il est nécessaire de déterminer si les positions fiscales décidées par l'entité seront validées ou non par l'autorité fiscale compétente.

Méthode de transition :

Le groupe BMCI opte pour une application de l'IFRIC 23 selon la méthode rétrospective avec effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice.

IFRS 13 :

Obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » définit les modalités de calcul de la valeur de marché ainsi que les informations à fournir en annexe lorsque d'autres normes permettent ou requièrent une évaluation à la valeur de marché ou des informations sur cette valeur. Pour déterminer la valeur de marché selon IFRS 13, la BMCI donne la priorité d'abord à l'utilisation de prix directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques avant de recourir à des paramètres internes.

Les paramètres utilisés dans les techniques de valorisation sont classés dans une hiérarchie à trois niveaux, en fonction de l'observabilité de ces paramètres, la primauté étant donnée au niveau 1, puis au niveau 2 et enfin au niveau 3.

Impact des méthodes de valorisation sur la hiérarchie

Pour procéder à l'évaluation des instruments financiers, la BMCI utilise l'une des quatre techniques suivantes :

- **Technique du prix** : utilisation d'un prix pour évaluer un produit identique ; cette technique est principalement utilisée pour l'évaluation des valeurs mobilières, mais également pour les contrats à terme normalisés (futures) et certaines options cotées. Si l'instrument est fongible, liquide et identique au contrat

coté, il s'agit d'une évaluation de « niveau 1 » selon les normes IFRS, mais s'il est uniquement similaire il est classé au « niveau 2 ».

- **Technique de comparaison** : elle utilise des produits similaires et souvent des liens entre les caractéristiques des produits pour réaliser l'évaluation. Elle peut également utiliser des multiples de marché. Les techniques de comparaison conduisent généralement à des valeurs de marché de niveau 2 ou 3, en fonction du degré de similarité des instruments et des ajustements passés pour prendre en compte les spécificités de l'instrument évalué.
- **Technique de réplcation par modèle** : elle consiste à décomposer le produit en composantes ou facteurs de risque afin de répliquer sa valeur de manière statique ou dynamique. Cette technique équivaut mathématiquement à valoriser en utilisant la théorie des martingales et en faisant des prévisions pour toute évaluation équivalente à l'évaluation en risque neutre.
- **Technique des flux de trésorerie attendus** : consiste à prévoir les flux de trésorerie futurs incertains des instruments financiers puis à les actualiser en tenant compte d'une prime de risque de marché. Pour cela diverses techniques sont disponibles, notamment la modélisation macro-économique en utilisant des fonctions d'« utilité » et l'analyse des statistiques historiques. Il est à noter que cette technique ne fournit pas de couverture de la valeur puisque c'est l'objectif principal de la Technique de réplcation par modèle.

IFRS 15 :

Cette norme remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « Contrats de construction », leurs interprétations et introduit un principe fondamental selon lequel la comptabilisation du chiffre d'affaires doit traduire, pour le montant auquel un vendeur s'attend à avoir droit, le transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service

La norme IFRS 15 énonce une approche développée comprenant 5 étapes successives depuis l'identification du contrat conclu avec le client jusqu'à la reconnaissance en résultat d'un produit lorsqu'une obligation de performance est remplie :

ÉTAPE-1 | L'identification des différents éléments des contrats conclus avec les clients

ÉTAPE-2 | L'identification des obligations de performance

ÉTAPE-3 | L'évaluation du prix de la transaction avec la prise en compte ou non des rémunérations variables

ÉTAPE-4 | L'allocation du prix aux différentes obligations de performance

ÉTAPE-5 | La comptabilisation des revenus

IFRS 16 :

La norme IFRS 16 (Contrats de locations), publiée le 13 Janvier 2016, remplace la norme IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et 27.

La date d'application de la norme IFRS 16 est effective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Application anticipée autorisée pour s'aligner avec la date d'application de la norme IFRS 15.

Définition :

Selon l'IFRS 16, il y a un contrat de location lorsque le bailleur ne garde plus un droit de substitution substantiel d'une part et d'autre part, le preneur acquiert le droit de contrôler l'utilisation de l'actif pendant une période donnée en échange d'une contrepartie :

Existence d'un actif identifié*

* Pas d'actif identifié si le fournisseur conserve un droit de substitution substantiel



Droit pour le preneur de contrôler l'utilisation du bien pour une période déterminée et moyennement une rémunération

- Décider l'utilisation du bien déterminé (comment et pour quelle fin l'actif est utilisé)
- Obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien



LOCATION

Les composantes locatives et non locatives sont comptabilisées séparément :

- La norme IFRS 16 s'applique à la composante locative
- D'autres normes s'appliquent à la composante non locative

Les preneurs peuvent faire le choix par catégorie de bien sous-jacents de comptabiliser les composantes locatives et non locatives en tant que contrat de location. En pratique, le groupe n'applique pas cette mesure de simplification.

Il y a lieu de distinguer entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Méthode de transition :

Le Groupe BMCI a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée pour laquelle le droit d'utilisation est la valeur comptable considérant comme si la norme avait été appliquée depuis la date de commencement et les paiements de location à l'ouverture étant actualisés en utilisant la date d'emprunt supplémentaire du preneur à la date de la première application (1^{er} Janvier 2019).

Par conséquent, l'impact FTA de la norme IFRS 16 est comptabilisé en capitaux propres.

La BMCI a opté pour les deux exemptions rendues possible par la norme :

- Contrat de location relatif à des biens de faible valeur.
- Contrat de location ayant une durée inférieure à un an.

Comptabilité du preneur : Comptabilisation, évaluation et présentation.

Étapes	Description
Comptabilisation et évaluation initiale	Initialement comptabilisation d'un droit d'utilisation de l'actif et d'un passif de location à la valeur actualisée des paiements de loyers. L'actif de droit d'utilisation est ajusté des prépaiements de loyers, avantages reçus, coûts directs initiaux engagés par le preneur, estimations des coûts de restauration, d'enlèvement et de démantèlement
Évaluation ultérieure du droit d'utilisation et du passif de location	Le droit d'utilisation de l'actif est amorti conformément à la norme IAS 16 Immobilisations corporelles Le preneur augmente le passif lié au contrat de location afin de refléter les intérêts et réduits le passif des paiements de loyers effectués
Présentation du droit d'utilisation dans les états financiers	Séparément des autres actifs (non pris en location), ou avec les actifs sous-jacents correspondants en détaillant en annexe les postes contenant les actifs de droit d'utilisation. Charges d'amortissement en frais généraux
Présentation du passif de location dans les états financiers	Séparément des autres passifs, ou avec ces autres passifs et communication en annexe des postes contenant les passifs de location. Charges d'intérêts en Produit Net Bancaire



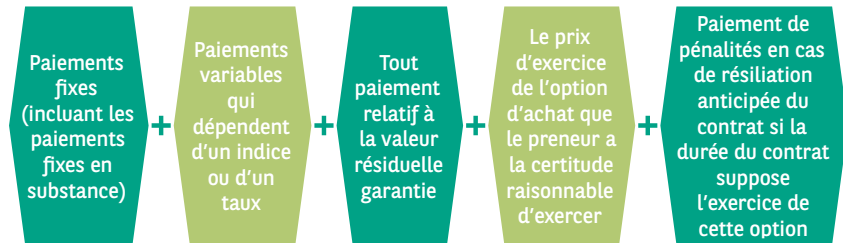
Durée du contrat de location :

En ce qui concerne la durée de location, elle est synthétisée comme suit :



Passif de location :

Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée de :



L'évaluation ultérieure du passif de location correspond aux situations nécessitant une réévaluation du contrat ainsi que leur impact :

- Changement dans l'évaluation initiale de la durée de la location ou des options d'achat/résiliation :
 - Révision du contrat de location en utilisant les nouvelles données
 - Révision du taux d'actualisation
- Changements dans les indices ou les taux affectant les paiements :
 - Révision du contrat de location en utilisant les nouvelles données
 - Taux d'actualisation inchangé

IFRS 9 :

La norme IFRS 9 Instruments financiers, publiée le 24 juillet 2014, remplace la norme IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

La norme inclut de nouvelles dispositions en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs, de dépréciation et de modèle général de la comptabilité de couverture.

La date d'application de la norme IFRS 9 est effective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, sans comparatif.

Classement et évaluation des actifs financiers

Trois catégories d'actifs sont définies dans IFRS 9 au lieu de quatre dans IAS 39 :

- Coût amorti («AC»),
- Juste valeur par capitaux propres (FVOCI), déclinée en deux sous-catégories :
 - «FVOCID» pour les instruments de dette
 - «FVOCIE» pour les instruments de capitaux propres
- Juste valeur par le résultat (FVPL)

À l'exception des actifs financiers désignés sur option à la FVPL à la comptabilisation initiale en cas de non-concordance comptable, deux critères sont utilisés pour établir comment classer et évaluer les actifs financiers :

Le Modèle de Gestion («Business Model») suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers :

Le modèle de Gestion doit refléter la manière avec laquelle l'entité gère les actifs financiers en vue de générer des cash-flows.

Trois modèles de Gestion possibles :

- **Held To Collect contractual cash flows (HTC)** la collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion «collecte»
- **Held To Collect and Sale (HTC&S)** la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion «collecte et vente »
- **Autre (Held For Sale - HFS)** Les autres intentions de gestion soit le modèle de gestion «autre/vente»

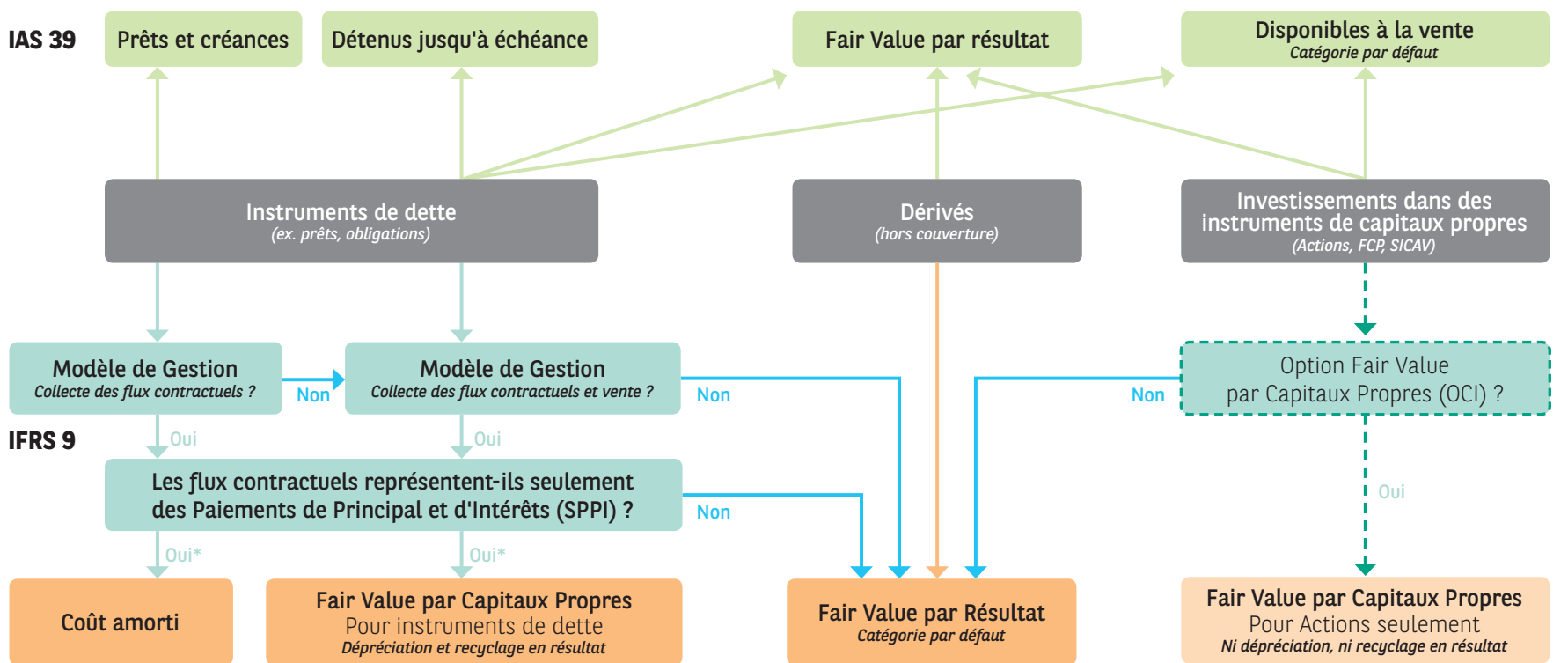
les caractéristiques de flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Ce critère s'appuie sur l'existence ou non de modalités contractuelles au niveau de l'instrument donnant lieu à dates spécifiées à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et versements d'intérêts sur le principal restant dû (désigné comme le test «SPPI») (Solely Payments of Principal and Interests). Si un instrument a des caractéristiques contractuelles qui peuvent accroître la variabilité des flux de trésorerie, il ne peut être comptabilisé en AC ou en FVOCID.

Par défaut, les instruments de capitaux propres et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à la juste valeur par le résultat (FVPL). Cependant, les instruments de capitaux propres (actions) peuvent être constatés à la juste valeur par capitaux propres au cas par cas (sans recyclage des profits et pertes constatés en «OCI»).

- Dès lors que l'option de désigner un instrument de capitaux propres à la FVOCI est retenue
- Seuls les dividendes qui ne représentent pas la récupération d'une partie du coût de l'investissement sont constatés en résultat (cf. encadré ci-dessous).
- Les variations de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en OCI.
- Les variations de justes valeurs constatées en OCI ne sont pas ultérieurement transférées en résultat (elles peuvent être transférées en profit ou perte cumulé(e) au sein des capitaux propres). Par conséquent, en cas de vente de l'investissement, aucun profit ou perte n'est comptabilisé lors de la cession.

L'arbre de décision ci-dessous synthétise les dispositions d'IFRS9 en matière de classement et d'évaluation :



* Si l'option Fair Value n'est pas utilisée. Possible pour incohérence comptable

Classement et évaluation des passifs financiers

Les dispositions relatives aux passifs financiers n'ont pas beaucoup changé

- Il y a toujours deux catégories comme dans IAS 39 : juste valeur par le résultat («FVPL») et autres passifs (coût amorti).
- Pour les dérivés incorporés dans des passifs financiers, les principes de séparation et l'application des dispositions d'IAS 39 ont été conservés dans IFRS 9.
- L'option juste valeur («FVO») a été conservée (pour les non-concordances comptables, l'existence d'un dérivé incorporé, le traitement à la juste valeur).

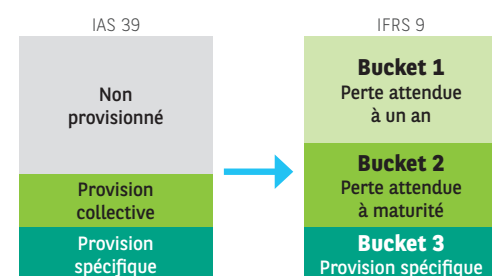
Le seul changement introduit par IFRS 9 concernant les passifs financiers a trait à la comptabilisation des variations de juste valeur résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur sur option, qui sont à constater en capitaux propres («OCI»).

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de «Dettes» appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé parmi les passifs financiers à la juste valeur par résultat. Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique «Prêts et Créances», à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en «Actifs financiers à la valeur de marché par résultat».

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS :

Évolution du champ d'application



- Un seul modèle de provisionnement pour :
 - Les instruments financiers mesurés à coût amorti
 - Les instruments financiers mesurés à la juste valeur par capitaux propres
 - Pour les engagements de prêts et les contrats de garantie financière



IFRS 9 a introduit une vision en 3 étapes (appelée Bucket 1, 2 ou 3) qui permet d'anticiper les pertes d'un actif financier au cours du temps.

Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS 39 à IFRS 9 sont :

- Le calcul des provisions sur les encours sains.
- Le «Forward looking» : il s'agit d'intégrer des données prospectives pour apprécier les paramètres de défaut.
- Le suivi et la dégradation du risque de crédit depuis l'origine au niveau de l'autorisation.
- Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation. En effet, les actifs financiers concernés sont les suivants : actifs financiers au coût amorti, actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, engagements de prêts et garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location financement.

Dans le cadre de l'IFRS 9, le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

- «Bucket 1» est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels sera calculée une perte de crédit attendue à horizon un an.
- «Bucket 2» regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.

«Bucket 3» correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le Bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39.

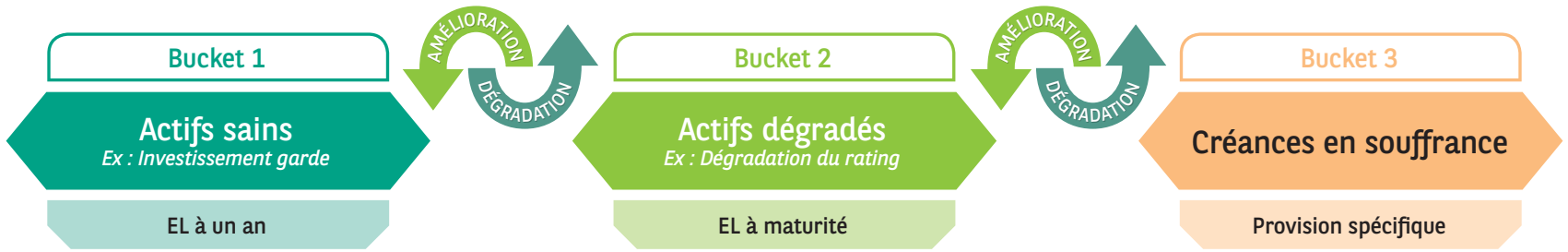
Le modèle de classification entre Buckets retenu par la BNCI correspond aux guidelines données et validées par le groupe après prise en compte des spécificités locales. Il se base sur les critères de dégradation de la qualité du risque de l'engagement soit en termes de dégradation de rating soit en termes de survenance d'impayés qui perdurent plus de 30 jours.

Le calcul de la provision en normes IFRS9 diffère selon qu'il s'agit du Bucket 1 ou Bucket 2 en ce sens qu'il fait intervenir des paramètres de calcul et de mesures de risques spécifiques selon le Bucket.

En effet, le calcul des dépréciations est déterminé selon les principes suivants :

- lors de l'origination de l'autorisation : le calcul de la dépréciation (EL) se fait à horizon d'un an pour les actifs à risque faible, au regard de leur notation favorable.
- lors des évaluations ultérieures : toutes les dégradations du rating au-delà des seuils définis par les guidelines sont transférées au Bucket 2 et leur dépréciation est calculée à maturité.
- lorsque le risque est avéré, le calcul de la dépréciation revient à celui qui était établi en spécifique en norme IAS 39.

Ces principes sont résumés dans le schéma ci-dessous :



2. LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES:

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêt à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique «Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles» du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros oeuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les surveleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique «Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles» du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique «Gains nets sur autres actifs immobilisés».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique «Produits des autres activités» ou «Charges des autres activités».

Le Groupe BNCI a adopté les principes suivants appliqués de manière rétrospective :

- L'approche par composants.
- Une durée d'amortissement qui reflète la durée d'utilisation effective du bien par la banque.

L'amortissement retenu est un amortissement linéaire calculé sur la durée d'utilité de l'actif. La valeur résiduelle retenue par le Groupe BNCI est supposée nulle.

Tableau des composants Groupe BNCI.

Nature du composant	Durée d'amortissement en années	POIDS DU COMPOSANT
Gros oeuvre	60	59%
Façade	30	18%
IGT	20	23%

3- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe BNCI a choisi de maintenir les coûts historiques pour l'ensemble des immobilisations incorporelles et n'a donc procédé à aucune réévaluation.

L'option retenue pour le traitement des logiciels qui constituent l'essentiel des immobilisations incorporelles consiste à distinguer entre les logiciels dédiés à la clientèle et les logiciels internes d'infrastructures.

La durée d'amortissement est déterminée selon la consommation des avantages économiques en fonction de l'utilisation.

Catégories d'immobilisations	Durée d'amortissement
Logiciels dédiés à la clientèle	3 ans
Logiciels internes d'infrastructure	8 ans

4- GOODWILL :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise.

5- LES IMMEUBLES DE PLACEMENT :

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, un immeuble de placement doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Dans ce cas, la juste valeur doit être indiquée en annexe.

6- LES AVANTAGES AU PERSONNEL :

Principe :

L'objectif de la norme IAS 19 est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et les informations à fournir à leur sujet. Cette norme impose de comptabiliser :

- un passif lorsqu'un membre du personnel a rendu des services en échange d'avantages du personnel qui lui seront versés dans l'avenir ;
- une charge lorsque l'entité consomme l'avantage économique résultant des services rendus par un membre du personnel en échange d'avantages du personnel.

Classification des avantages au personnel :

La norme IAS 19 prévoit quatre catégories d'avantages accordés aux salariés au titre des services rendus :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés, les congés de maladie payés, les primes payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice, ...
- les avantages à long terme : médailles du travail, primes payables douze mois ou plus après la fin de l'exercice, ...
- les avantages postérieurs à l'emploi eux-mêmes classés en 2 catégories : régimes à prestations définies et régimes à cotisations définies (retraite, frais de santé et prévoyance pour les retraités, ...)
- les indemnités de fin de contrat de travail : principalement les avantages payables suite à une décision de l'entreprise de mettre fin à l'emploi avant l'âge de la retraite permis par la convention collective ou accord d'entreprise (indemnités de licenciement...) ou du salarié d'accepter le licenciement en échange de ces avantages (départ volontaire).

Couverture des engagements :

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Constitution d'une provision en interne
- Externalisation de l'obligation de verser des prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique le recours à des techniques actuarielles afin de quantifier d'une manière fiable le montant de l'engagement naissant des avantages accumulés par le personnel durant les exercices écoulés.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est celle des «Unités de Crédit Projetées», qui présente les caractéristiques suivantes :

- Méthode actuarielle, basée sur l'estimation des prestations futures probables (à partir des salaires projetés à l'échéance de la prestation), qui repose sur le principe suivant lequel chaque période de service rendu donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.
- Méthode rétrospective, qui définit la valeur de l'engagement au moment de l'évaluation en se fondant sur le rythme d'acquisition des droits prévu au régime. L'objectif est d'attribuer à chaque année passée la quote-part de droits lui revenant.

L'estimation de la valeur des engagements doit s'appuyer sur des hypothèses actuarielles qui influenceront sur le coût des prestations. Ces hypothèses sont relatives aux variables :

- démographiques : taux de rotation du personnel, taux de mortalité, âge de départ à la retraite
- financières : taux d'actualisation, progression estimée des salaires à effectifs constants

Options retenues par la BNCI :

A la fin de chaque exercice, la BNCI comptabilise une provision couvrant ses engagements relatifs aux régimes à prestations définies : Ouissam Choghl et indemnités de fin de carrières. La méthode utilisée est celle des «unités de crédit projetées».

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe des taux (Taux de référence des Bons de Trésor) publiée par Bank Al-Maghrib et arrêtée à la date de clôture de l'exercice. Les taux de cette courbe sont ramenés en fonction de la maturité des Bons de Trésors aux durées moyennes d'exigibilité des prestations.

Les autres paramètres d'estimation de l'engagement découlent de la table de mortalité en usage au Maroc, du taux de progression des salaires à effectifs constants estimé par la BNCI ainsi que des statistiques liées à la rotation du personnel observée sur plusieurs années.

En ce qui concerne la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), aucune provision n'a été constatée en raison de l'indisponibilité des informations nécessaires pour l'évaluation et la comptabilisation de ce régime multi-employeur à prestations définies.

Quant aux avantages à court terme, La BNCI a constaté une provision relative au coût salarial lié aux congés maladie et maternités sur les douze mois après la clôture de l'année.



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2017	1 327 928	3 313 953	-	3 867 892	44 992	8 554 765	30 342	8 585 107
COMPTABILISATION DES PERTES DE CRÉDIT ATTENDUES (sur actifs financiers et engagements hors Bilan)				-591 669		-591 669	-6 185	-597 854
ÉLIMINATION DES RÉÉVALUATIONS SUR TITRES AFS RECLASSÉS EN TITRES AU COÛT AMORTI					8 417	8 417		8 417
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat				24 142	-24 142			
CAPITAUX PROPRES D'OUVERTURE AU 01 JANVIER 2018	1 327 928	3 313 953	-	3 300 366	29 267	7 971 514	24 157	7 995 670
Opérations sur capital								
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-1 288 091		-1 288 091		-1 288 091
Autres		1 900 000		-1 901 388		-1 388		-1 388
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2018				558 389		558 389	3 309	561 698
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-5 513	-5 513		-5 513
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				1 163		1 163		1 163
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS				1 163	-5 513	-4 350		-4 350
Variations de périmètre								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2018	1 327 928	5 213 953	-	670 438	23 754	7 236 073	27 466	7 263 539
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat								
Élimination des Réévaluations sur titres AFS reclassés en Titres au coût amorti								
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2018 CORRIGÉS	1 327 928	5 213 953	-	670 438	23 754	7 236 073	27 466	7 263 539
Opérations sur capital								
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-398 379		-398 379	-3 980	-402 359
Autres				-11 738		-11 738		-11 738
RÉSULTAT AU 30 JUIN 2019				352 003		352 003	942	352 945
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					22 726	22 726		22 726
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				185		185		185
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS				185	22 726	22 911		22 911
Variations de périmètre								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 30 JUIN 2019	1 327 928	5 213 953	-	612 509	46 480	7 200 870	24 429	7 225 298

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

En milliers de DH

	30/06/2019	31/12/2018
TITRES ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	4 727 149	4 366 363
Effets publics et valeurs assimilés	4 535 423	4 263 146
Obligations et autres titres à revenu fixe	191 726	103 217
▶ Titres cotés		
▶ Titres non cotés	191 726	103 217
Actions et autres titres à revenu variable		
▶ Titres cotés		
▶ Titres non cotés		
Titres de participations non consolidés		
TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	4 727 149	4 366 363

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

En milliers de DH

	30/06/2019			31/12/2018		
	Valeur au Bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au Bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilés	4 484 359	76 488	-	4 189 280	41 173	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	190 955	2	2 286	102 069	1 110	2 286
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés						
Créances disponibles à la vente						
Créances rattachées	51 836			75 014		
VALEUR AU BILAN DES INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	4 727 149	76 490	2 286	4 366 363	42 283	2 286
Total gains et pertes latents		76 490	2 286		42 283	2 286
Impôts différés		28 301	686		15 645	686
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux Propres recyclables		48 189	1 600		26 638	1 600
GAINS ET PERTES LATENTS INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES		48 189	1 600		26 638	1 600

IMMEUBLES DE PLACEMENT

En milliers de DH

	31/12/2018	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions et échéances	Écart de conversion	Autres mouvements	30/06/2019
Valeur brute	45 848			321			45 527
Amortissements et provisions	13 462					715	14 177
VALEUR NETTE AU BILAN	32 386	-	-	321	-	-715	31 350

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers de DH

	31/12/2018			30/06/2019		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Terrains et constructions	1 774 562	541 420	1 233 142	1 776 513	442 019	1 334 494
Equip. Mobilier, installation	546 104	434 444	111 660	552 524	450 183	102 341
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	773 072	556 652	216 420	783 457	576 271	207 186
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 093 738	1 532 516	1 561 222	3 112 494	1 468 473	1 644 021
Logiciels informatiques acquis	649 337	448 416	200 921	708 754	476 050	232 704
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	127 347	2 669	124 678	127 347	2 669	124 678
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	776 684	451 085	325 599	836 101	478 719	357 382

ÉCARTS D'ACQUISITIONS

En milliers de DH

	31/12/2018	Variation périmètre	Écart de conversion	Autres mouvements	30/06/2019
Valeur brute	87 720				87 720
Cumul des pertes de valeurs					
VALEUR NETTE AU BILAN	87 720				87 720



PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ASSIMILÉS AU COÛT AMORTI En milliers de DH

	30/06/2019	31/12/2018
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	3 187 181	3 189 467
Comptes et prêts	2 081 637	2 088 674
Valeurs reçues en pension	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	1 077 184	1 066 035
TOTAL EN PRINCIPAL	3 158 821	3 154 709
Créances rattachées	31 615	40 477
Provisions	3 255	5 718
VALEUR NETTE	3 187 181	3 189 467
OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE	6 620 457	4 877 682
Comptes à vue	2 530 629	1 373 181
Comptes et avances à terme	4 076 626	3 485 788
Prêts subordonnés	-	-
Créances rattachées	13 202	18 713

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT En milliers de DH

	30/06/2019	31/12/2018
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	4 368 863	4 997 073
Comptes et emprunts	3 992 581	4 750 275
Valeurs données en pension	309 607	178 081
TOTAL EN PRINCIPAL	4 302 189	4 928 356
Dettes rattachées	66 675	68 717
VALEUR AU BILAN	4 368 863	4 997 073
OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE	6 646 751	4 919 252
Comptes à vue	2 478 170	1 332 710
Comptes et avances à terme	4 155 339	3 567 914
Dettes rattachées	13 242	18 628

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES En milliers de DH

	31/12/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Variations	30/06/2019
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	146 435	10 531	0	11 265	0	145 701
Provision pour engagements sociaux	102 677	3 764	1 918	0	-1 858	102 665
Provision pour litige et garanties de passif	45 687	0	0	0	0	45 687
Provision pour risques fiscaux	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôts	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	138 667	10 536	22 156	0	-399	126 708
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	433 466	24 831	24 074	11 265	-2 197	420 761

MARGE D'INTÉRÊT En milliers de DH

	30/06/2019			30/06/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	1 394 292	244 544	1 149 748	1 343 236	198 008	1 145 229
Comptes et prêts / emprunts	1 235 215	190 210	1 045 005	1 182 519	139 057	1 043 463
Opérations de pensions	2 261	3 983	-1 723	862	3 416	-2 554
Opérations de location-financement	156 817	50 351	106 466	159 855	55 535	104 320
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	40 300	47 833	-7 533	51 739	45 022	6 717
Comptes et prêts / emprunts	40 122	41 315	-1 194	51 739	32 405	19 334
Opérations de pensions	179	6 518	-6 339	-	12 617	-12 617
EMPRUNTS ÉMIS PAR LE GROUPE	-	119 011	-119 011	-	94 485	-94 485
ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	121 608	-	121 608	122 422	-	122 422
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	1 556 201	411 388	1 144 813	1 517 398	337 515	1 179 883

COMMISSIONS NETTES En milliers de DH

	30/06/2019			30/06/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
COMMISSIONS NETTES SUR OPÉRATIONS	67 478	31 507	35 972	58 904	37 261	21 643
↳ Avec les Établissements de crédit	-	19	-19	-	-	-
↳ Avec la clientèle	53 271	31 427	21 845	43 958	37 070	6 888
↳ Sur titres	10 037	61	9 976	11 712	191	11 521
↳ De change	4 170	-	4 170	2 715	-	2 715
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-	519	-	519
PRESTATION DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS	212 917	50	212 867	217 463	1 069	216 394
Produits nets de gestion d'OPCVM	16 567	36	16 531	21 912	1 069	20 843
Produits nets sur moyen de paiement	69 263	-	69 263	71 680	-	71 680
Assurance	40 264	14	40 250	39 657	-	39 657
Autres	86 823	-	86 823	84 214	-	84 214
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	280 394	31 557	248 838	276 367	38 330	238 037

INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉ - BILAN AU 30/06/2019 En milliers de DH

	Banque de détail	Sociétés de financement spécialisées	Banque offshore	Société de gestion d'actifs	Autres	Total
TOTAL BILAN	60 426 392	4 168 860	5 743 845	25 001	175 565	70 539 663
Dont						
ÉLÉMENTS D'ACTIF						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 001 244	-	-	19 121	8 000	1 028 365
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 726 937	-	0	0	212	4 727 149
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3 158 361	28	28 035	-	757	3 187 181
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	43 711 721	4 116 937	5 682 358	3 320	11 127	53 525 463
Immobilisations corporelles	1 551 592	151	6 282	414	85 582	1 644 021
ÉLÉMENTS DU PASSIF						
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	2 289 078	31 009	2 048 201	-	575	4 368 863
Dettes envers la clientèle	45 976 262	25 718	855 219	-	-	46 657 199
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	1 797 764	-	-	-	-	1 797 764
Capitaux propres	7 098 055	112 324	11 771	6 603	-3 457	7 225 298

COMMUNICATION FINANCIÈRE

COMPTES SOCIAUX

3
2 6 7 8
4 1 2 3 4
5 1 0 1 7
9 1 3 2 8 9



1.1 PRÉSENTATION

BMCI est une société anonyme de droit commun constituée au Maroc en 1943. Les États de synthèse comprennent les comptes du Siège ainsi que des agences établies au Maroc.

1.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les États de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux Établissements de crédit. La présentation des États de synthèse de la BMCI est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.3 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Présentation générale des créances

- Les créances sur les Établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours : Créances à vue et à terme, pour les Établissements de crédit, crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Établissements de crédit, clientèle).
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur. Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :
 - Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
 - Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :
 - 20% pour les créances pré-douteuses,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.
- Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.
- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

1.4 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les Établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les États de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les Établissements de crédit,
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.5 PORTEFEUILLE DE TITRES

1.5.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.5.2 Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultats

1.5.3 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créances sont comptabilisés, coupon couvu inclus dans le prix d'acquisition. Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

1.5.4 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une assez longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon inclus dans le prix d'acquisition

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

1.5.5 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation

1.5.6 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.6 LES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVICES

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1.7 LES PROVISIONS POUR RISQUES GÉNÉRAUX

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

1.8 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées. Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Droit au bail	non amortissable
- Logiciels informatiques	7 ans

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrains d'exploitation	non amortissables
Immeubles d'exploitation : bureaux	25 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Agencements, aménagements et installations d'exploitation	10 ans
Matériel informatique :	
- Grosse informatique	10 ans
- Micro informatique	7 ans

1.9 CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.10 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées sont constituées en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment par le souci de bénéficier d'un avantage fiscal.

Dès lors que les conditions de constitution et d'utilisation sont réunies et ayant été constituées pour bénéficier d'un avantage fiscal certain, les provisions réglementées, à l'exception des amortissements dérogatoires, ont un caractère de réserves libérées d'impôt.

1.11 PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés. Sont considérés comme intérêts assimilés, les produits et charges calculés sur une base prorata Temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat. Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base «flat» et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.12 CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

1.13 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements de retraites (wissam Al Choghl, indemnités de départ à la retraite) qui ne sont pas couverts par des régimes de retraite gérés par des organismes indépendants externes (à caractère non obligatoire) ne font pas l'objet d'une provision pour risques et charges.



DATATION ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS DU 01/01/2019 AU 30/06/2019

I. DATATION

Date de clôture ⁽¹⁾	30 juin 2019
Date d'établissement des États de synthèse ⁽²⁾	19 Septembre 2019

- (1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice.
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des États de synthèse.

II. ÉVÈNEMENTS NÉS POSTÉRIÈUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ÈRE} COMMUNICATION EXTERNE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

DATES	Indications des événements	
	Favorables	NÉANT
	Défavorables	NÉANT

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE DU 01/01/2019 AU 30/06/2019

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Cumul des provisions	Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice sorties	Reprises de provisions		
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	1 787 294	271 284	107 979	1 950 599	232 492	810 616	3 016	1 794	2 998	1 136 985
CRÉDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	1 774 606	270 373	106 526	1 938 453	231 684	808 079	-	-	-	1 130 374
➤ Crédit-bail mobilier en cours	1 232	-	-	1 232	-	-	-	-	-	1 232
➤ Crédit-bail mobilier loué	1 773 374	270 373	106 526	1 937 221	231 684	808 079	-	-	-	1 129 142
➤ Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
➤ Crédit-bail immobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
➤ Crédit-bail immobilier loué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
➤ Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYÉS	6 685	-	1 053	5 632	-	-	-	-	-	5 632
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	6 004	910	399	6 515	809	2 537	3 016	1 794	2 998	980
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYÉS										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
TOTAL	1 787 294	271 284	107 979	1 950 599	232 492	810 616	3 016	1 794	2 998	1 136 985

ACTIF DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE DU 01/01/2019 AU 30/06/2019

ACTIF	30/06/2019	31/12/2018
1. VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	34 585	81 366
2. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS		
À vue		
À terme		
3. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	93 276	17 420
Créances sur Mourabaha	93 276	17 420
Créances sur Salam		
Créances sur autres financements participatifs		
Autres créances sur la clientèle		
4. TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	101 887	100 568
Dont Certificats de Sukuk	101 887	100 568
5. BIENS ACQUIS DANS LE CADRE DE FINANCEMENTS PARTICIPATIFS		
6. IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA		
7. TITRES D'INVESTISSEMENT TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS DIVERS		
Dont Certificats de Sukuk		
Dont titres de Moudaraba et Moucharaka		
8. DÉPÔTS D'INVESTISSEMENTS ET WAKALA BIL ISTITHMAR PLACÉS		
9. AUTRES ACTIFS	6 843	11 596
TOTAL DES ACTIFS	236 590	210 950

PASSIF DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE DU 01/01/2019 AU 30/06/2019

PASSIF	30/06/2019	31/12/2018
1. BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX		
2. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉES	1 097	138
Dettes sur Mourabaha		
Dettes sur Salam		
Dettes sur autres financements participatifs		
Autres dettes sur les établissements de crédit et assimilés	1 097	138
3. DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	4 707	4 171
Comptes à vue créditeurs	2 730	1 688
Autres comptes créditeurs	1 976	2 483
4. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS	0	0
Dettes sur Mourabaha		
Dettes sur Salam		
Dettes sur autres financements participatifs		
5. AUTRES PASSIFS	30 919	11 100
6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
7. DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT ET WAKALA BIL ISTITHMAR REÇUS	0	0
8. DOTATION EN CAPITAL	200 000	200 000
9. REPORTS	0	0
10. RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-132	-4 459
TOTAL DES PASSIFS	236 590	210 950

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE AU 30/06/2019

	30/06/2019	30/06/2018
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 002	1
Rémunération et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		
Rémunération et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	665	
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	1 319	
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Produits sur immobilisations données en Ijara		
Commission sur prestations de service	19	1
Autres produits bancaires		
Transfert de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés		
Charges sur opérations avec la clientèle		
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Charges sur immobilisations données en Ijara		
Charges sur immobilisations		
Transfert de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
III. PRODUIT NET BANCAIRE	2 002	1
Produits d'exploitation non bancaire		
Charges d'exploitation non bancaire		
IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-2 134	-2 081
V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES		
VI. REPRISSES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES		
VII. RÉSULTAT COURANT	-132	-2 080
VIII. RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	-132	-2 080
17. Impôt théorique	-49	-770
IX. RÉSULTAT APRES IMPÔT	-132	-2 080

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS DU 01/01/2019 AU 30/06/2019

TITRES	NOMBRE DE TITRES		MONTANTS	
	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2019	31/12/2018
Titres dont l'établissement est dépositaire			65 437 109	66 182 967
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM domiciliés dont l'établissement est dépositaire			10 023 941	10 293 635
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				



TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DU 01/01/2019 AU 30/06/2019

	En milliers de DH	
	30/06/2019	31/12/2018
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	1 970 066	3 813 556
2. (+) Récupérations sur créances amorties	13 301	15 553
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	450	1 257
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées	-832 051	-1 584 035
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-2 301	-9 371
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	-685 566	-1 359 341
7. (-) Impôts sur les résultats versés	-139 460	-219 746
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	324 439	657 873
Variation des :		
8. (+) Créances sur les Établissements de crédit et assimilés	-1 752 481	-1 181 553
9. (+) Créances sur la clientèle	-801 640	-2 162 270
10. (+) Titres de transaction et de placement	-527 301	350 326
11. (+) Autres actifs	-394 004	-56 193
12. (+) Titres Moudaraba et Moucharaka		
13. (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-17 193	-265 011
14. (+) Immobilisations données en Ijara		
15. (+) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés auprès des EC et assimilés		
16. (+) Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	906 641	97 767
17. (+) Dépôts de la clientèle	773 808	2 695 197
18. (+) Dettes envers la clientèle dur produits participatifs		
19. (+) Titres de créance émis	1 491 412	-338 685
20. (+) Autres passifs	-285 514	794 540
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-606 271	-65 881
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	-281 833	591 992
21. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	0	500
22. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	13 520	21 352
23. (-) Acquisition d'immobilisations financières	-490	
24. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-77 585	-134 526
25. (+) Intérêts perçus		
26. (+) Dividendes perçus	118 272	86 020
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	53 717	-26 653
27. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
28. (+) Variation de dettes subordonnées	0	1 000 000
29. (+) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
30. (+) Émission d'actions	0	0
31. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
32. (-) Dépôts d'investissement remboursés		
33. (-) Intérêts versés		
34. (-) Rémunérations versées sur DI et Wakala Bil Istithmar		
35. (-) Dividendes versés	-398 379	-1 288 091
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-398 379	-288 091
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V)	-626 495	277 248
VII. TRÉSORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 236 124	1 958 877
VIII. TRÉSORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 609 630	2 236 124

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL AU 30/06/2019

	En milliers de DH	
	Montant	Montant
INTITULÉS		
RÉSULTAT NET COMPTABLE	334 303	
Bénéfice net	334 303	
Perte nette		
RÉINTÉGRATIONS FISCALES	160 887	
1. COURANTES	5 693	
➤ Cadeaux à la clientèle	1 203	
➤ Redevances et locations non déductibles	266	
➤ Pénalités et amendes	0	
➤ dons, subventions et cotisations	239	
➤ Sponsoring & Mécénat culturel	3 985	
➤ Frais de réception et événements exceptionnels	0	
➤ Charges du personnel non déductibles	0	
2. NON COURANTES	155 194	
➤ IS	139 460	
➤ Pertes sur créances et comptes soldés (non couvertes par des provisions)	4 661	
➤ Charges non courantes	10 472	
➤ Provisions pour risques généraux	0	
➤ Charges sur exercice antérieurs	601	
DÉDUCTIONS FISCALES	0	118 272
1. COURANTES	0	118 272
➤ Dividendes		118 272
2. NON COURANTES	0	0
➤ Reprise de provision pour investissement		0
➤ Reprise de provisions pour autres risques et charges		0
TOTAL	495 190	118 272
RÉSULTAT BRUT FISCAL		
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		376 918
Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		0
Exercice n - 4		
Exercice n - 3		
Exercice n - 2		
Exercice n - 1		
RÉSULTAT NET FISCAL		
Bénéfice net fiscal (A - C)		376 918
ou déficit net fiscal (B)		
CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS		
CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		0
Exercice n - 4		
Exercice n - 3		
Exercice n - 2		
Exercice n - 1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A).

PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS DU 01/01/2019 AU 30/06/2019

NATURE	En milliers de DH					
	Montant Brut	Amortissements Cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
Droit au bail	0	0	0			
Frais d'établissement sur acquisition Immobilisation	0	0	0			
Logiciel informatique	0	0	0			
Immeubles exploitation bureau	0	0	0			
Immeubles hors exploitation	6 921	6 746	174	13 520	13 346	0
Terrain exploitation	0	0	0			
Agencement Aménagement et Installation	0	0	0			
Agencement Aménagement et Installation	0	0	0			
Mobilier de bureau	0	0	0			
Matériel roulant	0	0	0			
Matériel roulant de fonction	0	0	0			
Matériel de bureau	0	0	0			
Immeubles exploitation logement de fonction	0	0	0			
Agencement Aménagement et Installation logement de fonction	0	0	0			
Aménagement nouveaux locaux	0	0	0			
Matériel Informatique (Ordinateurs centraux)	0	0	0			
Matériel Informatique (Ordinateurs centraux)	0	0	0			
Matériel Informatique (GAB & TPE)	0	0	0			
Matériel Informatique (Micro-ordinateurs)	0	0	0			
Télécommunications	0	0	0			
Mobilier logement de fonction	0	0	0			
Terrain hors exploitation	0	0	0			
TOTAL GÉNÉRAL	6 921	6 746	174	13 520	13 346	0

DETTES SUBORDONNÉES DU 01/01/2019 AU 30/06/2019

Monnaie	Conditions de remboursement				- Dont entreprises liées -				- Dont autres apparentés -			
	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Taux	Durée	Montant de l'emprunt en monnaie nationale	30/06/2019	31/12/2018	Montant	30/06/2019	Montant	31/12/2018	
MAD	270 000	100	6,04%	10	Subordination classique	270 000						
MAD	255 000	100	6,04%	10	Subordination classique - Coté sur la bourse de Casablanca	255 000						
MAD	225 000	100	3,54%	10	Subordination classique	225 000						
MAD	1 000 000	100	3,07%	10	Subordination classique	1 000 000						
TOTAL	1 750 000					1 750 000	0	0	0	0	0	

Bd Sidi Mohammed Ben Abdellah
Bâtiment C - Tour Drive 3 - 3ème étage
La Marina - Casablanca

Lot 57 Tour CPC
Quartier Casa Aïn - 17ème étage
20220 Hay Hassani Casablanca

BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (BMCI)

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMÉDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2019

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) comprenant le bilan et le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 8.803.645, dont un bénéfice net de KMAD 334.303, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) arrêtés au 30 juin 2019, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 25 septembre 2019

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Ben Abdellah
Bâtiment C - Tour 3 - La Marina
Casablanca
T: +212 (0) 5 22 40 25 / 06 21 22 47 34
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Sakima Bensouda-Korachi
Associé

PwC Maroc
PwC Maroc
Lot 57 Tour CPC - Casablanca
20220 Hay Hassani - Casablanca
T: +212 (0) 5 22 40 25 / 06 21 22 47 34
Fax: +212 (0) 5 22 40 78 / 47 59

Mohamed Rqibate
Associé



Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux premiers semestres 2019 et 2018. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe (I) au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que le premier semestre 2017 est consultable dans l'actualisation du 1^{er} août 2018, enregistrée sous le numéro D.18-0104-A01, du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2018 sous le numéro D.18-0104.

BILAN AU 30 JUIN 2019	En millions d'Euros	
	30 juin 2019	31 décembre 2018
ACTIF		
Caisse, banques centrales	178 729	185 119
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		
↳ Portefeuille de titres	197 965	121 954
↳ Prêts et opérations de pension	316 675	183 716
↳ Instruments financiers dérivés	256 250	232 895
Instruments financiers dérivés de couverture	15 037	9 810
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
↳ Titres de dette	53 202	53 838
↳ Instruments de capitaux propres	2 303	2 151
Actifs financiers au coût amorti		
↳ Prêts et créances sur les Établissements de crédit	40 015	19 556
↳ Prêts et créances sur la clientèle	793 960	765 871
↳ Titres de dette	90 264	75 073
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 919	2 787
Placements des activités d'assurance	250 595	232 308
Actifs d'impôts courants et différés	6 853	7 220
Comptes de régularisation et actifs divers	117 876	103 346
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5 784	5 772
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	30 811	26 652
Immobilisations incorporelles	3 688	3 783
Écarts d'acquisition	7 694	8 487
Actifs non courants destinés à être cédés		498
TOTAL ACTIF	2 372 620	2 040 836
DETTES		
Banques centrales	9 090	1 354
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		
↳ Portefeuille de titres	100 405	75 189
↳ Dépôts et opérations de pensions	348 039	204 039
↳ Dettes représentées par un titre	61 783	54 908
↳ Instruments financiers dérivés	250 477	225 804
Instruments financiers dérivés de couverture	16 120	11 677
Passifs financiers au coût amorti		
↳ Dettes envers les Établissements de crédit	108 274	78 915
↳ Dettes envers la clientèle	833 265	796 548
↳ Dettes représentées par un titre	168 303	151 451
↳ Dettes subordonnées	18 718	17 627
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 190	2 470
Passifs d'impôts courants et différés	2 430	2 255
Comptes de régularisation et passifs divers	102 210	89 562
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	229 800	213 691
Provisions pour risques et charges	10 034	9 620
TOTAL DETTES	2 264 138	1 935 110
CAPITAUX PROPRES		
Capital et réserves	98 232	93 431
Résultat de la période, part du Groupe	4 386	7 526
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	102 618	100 957
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	1 517	510
TOTAL PART DU GROUPE	104 135	101 467
INTÉRÊTS MINORITAIRES	4 347	4 259
TOTAL CAPITAUX PROPRES	108 482	105 726
TOTAL PASSIF	2 372 620	2 040 836

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2019	En millions d'Euros	
	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2018
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	6 060	5 709
ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES INCLUS DANS LE RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT ET AUTRES AJUSTEMENTS HORS RÉSULTAT	5 895	7 303
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3 021	2 554
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition	794	(25)
Dotations nettes aux provisions	6 015	6 369
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(314)	(294)
(Produits) nets des activités d'investissement	(1 487)	(475)
Charges (produits) nets des activités de financement	(915)	64
Autres mouvements	(1 219)	(890)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE LIÉE AUX ACTIFS ET PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(36 793)	11 775
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle et les Établissements de crédit	24 052	39 095
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	(56 383)	(24 164)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	(3 776)	(2 435)
Impôts versés	(686)	(721)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	(24 838)	24 787
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations	1 574	607
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(708)	(541)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	866	66
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(2 853)	(4 044)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement	12 784	7 553
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	9 931	3 509
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE	601	1 395
IMPACTS NON MONÉTAIRES DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	-	(724)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	(13 440)	29 033
SOLDE DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	182 523	175 061
Comptes actifs de caisse, banques centrales	185 134	178 446
Comptes passifs de banques centrales	(1 354)	(1 471)
Prêts à vue aux établissements de crédit	8 813	8 063
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(10 571)	(9 906)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée	501	(71)
SOLDE DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	169 083	204 094
Comptes actifs de caisse, banques centrales	178 747	211 455
Comptes passifs de banques centrales	(9 090)	(5 948)
Prêts à vue aux établissements de crédit	9 131	9 451
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(9 908)	(10 828)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée	203	(36)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE	(13 440)	29 033

COMPTE DE RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2019	En millions d'Euros	
	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2018
Intérêts et produits assimilés	19 167	17 948
Intérêts et charges assimilés	(8 669)	(7 495)
Commissions (produits)	6 334	6 502
Commissions (charges)	(1 865)	(1 842)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	3 690	3 545
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	218	170
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	2	14
Produits nets des activités d'assurance	2 318	2 133
Produits des autres activités	6 675	6 612
Charges des autres activités	(5 502)	(5 583)
PRODUIT NET BANCAIRE	22 368	22 004
Frais de personnel	(8 667)	(8 385)
Autres charges générales d'exploitation	(5 973)	(6 434)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(1 244)	(809)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	6 484	6 376
Coût du risque	(1 390)	(1 182)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	5 094	5 194
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	314	294
Gains nets sur autres actifs immobilisés	1 471	206
Écarts d'acquisition	(819)	15
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	6 060	5 709
Impôt sur les bénéfices	(1 462)	(1 476)
RÉSULTAT NET	4 598	4 233
Dont intérêts minoritaires	212	273
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	4 386	3 960
Résultat par action	3,35	3,02
Résultat dilué par action	3,35	3,02



BMCI - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 327 928 600 DH
Siège Social : 26, place des Nations Unies - Casablanca - Maroc - Tél : +212 (0) 5 22 46 10 00



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change